

CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES
RENCONTRES AUTEUR/ELEVES
DANS LE CADRE DU FESTIVAL « DES LIVRES & VOUS »

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la proposition de Madame Anne-Sophie BAUMANN, pour des interventions dans le cadre du festival « DES LIVRES & VOUS » qui se déroulera du 24 février au 8 mars 2025,

DECIDE

Article 1 :

Un contrat d'engagement est signé avec Madame Anne-Sophie BAUMANN, n° de SIRET 52021014700010, domiciliée à MONTRouGE (92120), 26 bis rue Molière.

Article 2 :

Le prestataire s'engage à animer deux ateliers d'illustration auprès de deux groupes de 12 enfants maximum le 5 mars 2025 de 9h45 à 11h45 et de 13h30 à 15h30 à la MJC Centre social, ainsi qu'à participer à une journée de dédicace le 8 mars 2025 salle Bernard Kindraich à Crépy-en-Valois.

Article 3 :

Le coût des ateliers d'illustration s'élève à 510,56 €/HT, auquel s'ajoute un montant de 255,28 €/HT pour la session de dédicace, soit un montant total de 765,84 €/HT (842,42 €/TTC), auquel s'ajoute une contribution diffuseur de 1,1%. La Ville s'engage par ailleurs à prendre en charge les frais de restauration ainsi que les frais de transport.

Article 4 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 11 février 2025

Par délégation du Conseil municipal,
Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois

PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site Internet de la Commune :

17 FEV. 2025



Accusé de réception en préfecture
000-216001750-20250211-DEC2025-21-DE
Date de télétransmission : 17/02/2025
Date de réception préfecture : 17/02/2025